Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260326-NM260326DEL07-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-six mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 20/03/2026

OBJET :
AMENAGEMENT DES RUES
AVENANT SDE22

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN RIVALLAN Fabienne, LORAND Evelyne, BARBE Valérie, ROCABOY Roland, MOISAN Solène, BARBE Gildas, SOUVRE Marie-Pascale, MACE Anthony, CAILLIBOTTE Danièle, DALMASSE David, CHEVALIER Gaëtan, LEMEE Mickaël.

N° 2026-26/03-n° 07

ABSENTS : RISSEL Aurélie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier de RISSEL Aurélie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière du SDE 22 pour le déplacement d'un candélabre, rue du Châbre. Elle s'élève à 2 400 euros TTC.

La participation à la charge de la commune s'élève à 1 444.45 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal

- EMET un avis favorable pour le déplacement de ce candélabre.
- VALIDE la proposition financière du SDE 22 pour une dépense supplémentaire d'un montant de 1 444.45 euros TTC.
- INDIQUE que les crédits seront inscrits au BP 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN